

Département de la Haute-Marne
Canton de Nogent
Commune de MANDRES-LA-COTE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 21 DECEMBRE 2016**

L'an deux mil seize, le 21 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 15 décembre, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : G. GEORGEMEL G. VALTON I. LARDIN
 J.P. MARTIN R. VOIZEUX R. LEMOINE
 S.GALDO E. JAMMAS G. CASTENETTO
 H. KWASIAK R. MAINO A. RIBEIRO
 J. M. GILLOT M. RENAUT

Absent excusé : J.P. MUGNIER

Secrétaire de séance : S. GALDO

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 octobre 2016 n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, est approuvé à l'unanimité.

ACHAT DE TAILLIS

Le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une parcelle de 22a 52ca, située en bordure du chemin départemental de Mandres en direction de Donnemarie, est à vendre au prix de 400 €. Cette parcelle est enclavée au milieu d'autres parcelles appartenant déjà à la commune. De ce fait, la commune peut faire valoir son droit de préemption pour l'acquisition de cette parcelle.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

SUBVENTION COMITE DES FETES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire que la commune verse une subvention de 1 500 € au comité des fêtes pour qu'il puisse régler les factures relatives à l'organisation du repas du 11 novembre.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES ECOLE DE MANDRES-LA-COTE

Cette association n'étant pas encore créée, ce point est reporté ultérieurement.

SUBVENTION COLLEGE DOLTO DE NOGENT

Le collège organise un séjour au ski et un voyage à Barcelone.

3 élèves originaires de Mandres doivent participer au séjour au ski et 6 au voyage à Barcelone.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 70 € par enfant. 630 € seront donc versés au collège et les familles concernées en seront informées par la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

TRANSFERTS DE CREDITS

A la demande du percepteur, des transferts de crédits sont nécessaires pour abonder certains comptes destinés à régler les factures réceptionnées, du 1^{er} janvier jusqu'au vote du budget de la commune, soit mars – avril.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL A L'AGGLOMERATION DE CHAUMONT

Le Maire est élu d'office mais il est nécessaire d'élire un suppléant.

Isabelle LARDIN a été élue au scrutin secret avec 13 voix et 1 bulletin blanc.

Pour information, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'agglomération de Chaumont prendra la compétence "ordures ménagères". Le coût et les modalités de ramassage pour l'année 2017, resteront identiques aux pratiques de 2016.

REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL

Un nouveau régime indemnitaire va être mis en place au 1^{er} janvier 2017 pour le personnel municipal : le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Ce régime indemnitaire se compose :

- d'une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)
- d'un complément indemnitaire annuel (CIA), dont le versement est facultatif, lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.

Monsieur le Maire propose de maintenir les montants actuellement versés aux agents, au titre de l'IFSE, sachant que l'équivalent d'un treizième mois leur est versé en douzième chaque mois.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 19 heures 05.